

CHAPITRE IV

Les concours publics à l'agriculture en 2011 ⁽¹⁾

Les concours publics à l'agriculture en 2011	83
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	101

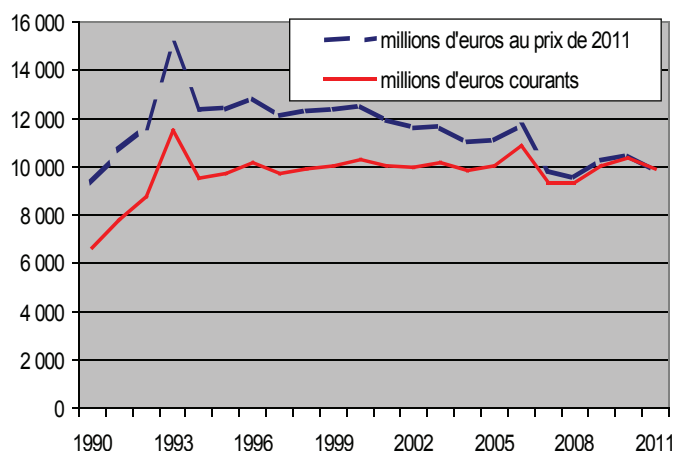
(1) Ce rapport a été préparé et présenté par Stéphanie MOURIAUX, chef du bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture, au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Les concours publics à l'agriculture en 2011

En 2011, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) s'élèveraient à 16 milliards d'euros, dont 61 % financés par l'Union européenne. Ils diminueraient de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Les aides nationales baisseraient de 10 % tandis que les aides européennes augmenteraient de 2 %. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, décroîtraient de 2,6 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Pour ces dernières, l'année 2011 se caractérise par une relative stabilité des dispositifs par rapport à l'année 2010, qui était la première année de mise en œuvre des mesures du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC). A l'inverse, sur le plan des aides nationales, l'année 2011 marque un retour à la normale après une année 2010 atypique marquée par la mise en œuvre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA). Un fait marquant de l'année 2011 concerne le redressement des dépenses de développement rural en baisse depuis 2006 alors que la nouvelle programmation atteint son régime de croisière.

1- Agriculture et territoires ruraux : des soutiens publics en légère diminution

1.1 - Baisse des aides aux marchés et revenus agricoles



Graphique 1 : Evolution des aides de marché et revenus agricoles. Source : Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL / SDABC, 2011.

Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

En 2011, les aides de marchés et les aides au revenu agricole (1^{er} Pilier) baissent de 403,6 millions par rapport à 2010. Les aides européennes augmentent

* l'unité monétaire retenue est l'euro. Dans la suite du document, millions s'entend comme millions d'euros et milliards comme milliards d'euros

légèrement à 8,8 milliards alors que les aides nationales d'un montant de 1,2 milliard, reculent de 30 % par rapport à celles de 2010.

L'année 2011 est caractérisée par les faits suivants :

- Le maintien des mesures d'allègement de charges à un niveau proche de celui de 2010

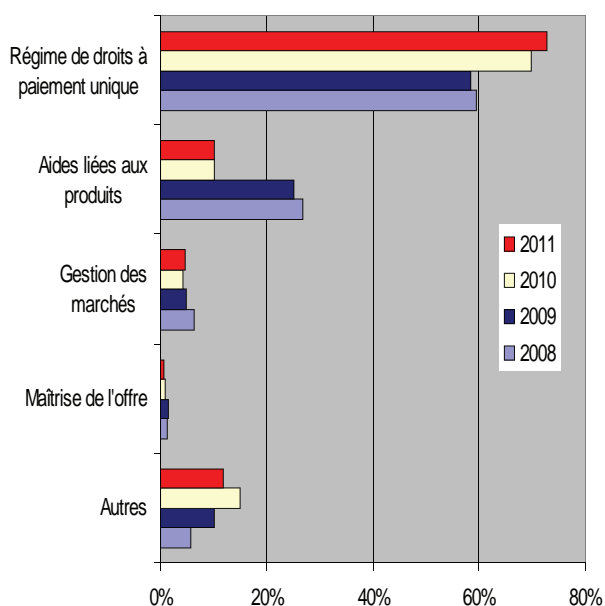
En 2011, les mesures nationales d'exonération de charges sociales s'élèvent à 481 millions. Ces mesures nationales d'exonération de charges sociales concernent l'emploi dans le secteur agricole et notamment la mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels. L'Etat compense auprès des organismes de sécurité sociale les moindres recettes perçues du fait de l'exonération des charges sociales.

- La fin des aides de crise liées au PSEA

Les derniers versements au titre des aides du PSEA ont lieu en 2011. Cela concerne le solde du Dispositif d'Accompagnement Spécifique pour les agriculteurs en difficulté (DACS Agri) pour un montant de 56,5 millions et le solde des prêts bonifiés de consolidation (4,5 millions).

- La stabilité du régime de paiement unique et des soutiens au titre de l'article 68

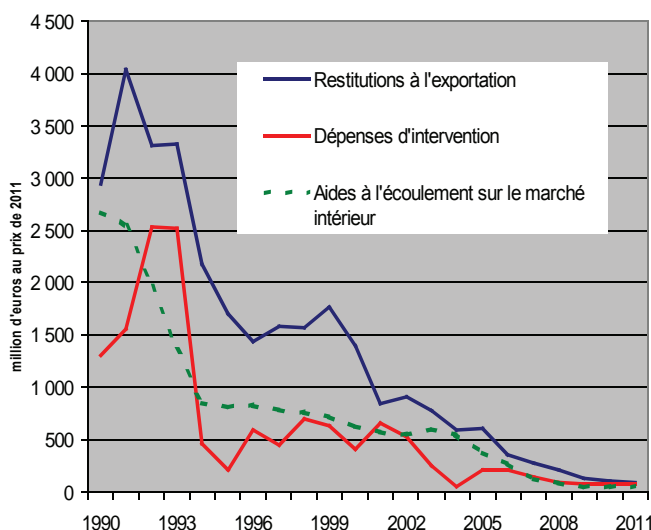
Alors que les autres dispositifs d'aides subissent une légère érosion de leur crédit en 2011, le régime de paiement unique connaît peu d'évolution par rapport à l'année 2010. Sa part dans le total des aides aux marchés et revenus agricoles augmente donc.



Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et revenus agricoles (hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière). Source : Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL / SDABC, 2011.

Note : "Autres" correspond aux aides d'organisation et modernisation des filières, de promotion et qualité des produits, d'aide alimentaire, de gestion des aléas de production et allègement des charges.

1.1.1- Faible hausse des aides de gestion de marché



Graphique 3 : Evolution des restitutions à l'exportation, dépenses d'intervention, et d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL / SDABC, 2011.

En 2011, les aides de gestion de marchés augmentent de 3,1 %, pour atteindre 455,2 millions.

Cette hausse succède à des années de baisse successives depuis 2005. Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur et les restitutions à l'exportation se replient. A l'inverse, les dépenses d'intervention marquent une hausse de 6,3 %.

- **Des restitutions plus touchées**

Les restitutions (93 millions) diminuent de 13 % en 2011. En terme de produits, les volailles, qui concentrent la quasi-totalité des restitutions avec 82 millions sur 93 millions au total, bénéficient d'une augmentation de 4,9 %. La baisse de 13 % des restitutions s'explique essentiellement par celle sur les produits laitiers de 17,6 millions. En effet, la fin de ces restitutions en novembre 2009 du fait de l'amélioration de la conjoncture ne se traduit dans les paiements qu'en 2011. Le versement des restitutions sucre qui s'élevait encore à 7 millions en 2010 s'achève en 2011, la réforme de l'OCM sucre mettant fin en 2008 aux restitutions.

- **Des dépenses d'intervention marquant un redressement après quatre années de baisse**

Les dépenses d'intervention communautaires (80,7 millions) affichent une augmentation de 6,3 %, principalement du fait de l'ouverture au stockage de l'orge, courant 2010, afin de soutenir les cours. L'année 2011 constitue la première année complète de paiement de frais de stockage qui s'élèvent à 37 millions. En ce qui concerne les interventions sur les produits laitiers, des sorties de stock ont eu lieu de juin à septembre 2011, ce qui a réduit les frais de stockage de 22 millions.

Les interventions concernant le secteur vitivinicole (35,7 millions) diminuent de 8 %. La nouvelle OCM vitivinicole entrée en vigueur il y a deux ans ne finance plus le stockage public d'alcool. Les soutiens accordés à la distillation de crise, qui s'élevaient encore à 9,6 millions en 2010, disparaissent en 2011 marquant la fin de cette mesure conjoncturelle.

- **Des aides à l'écoulement sur le marché intérieur en diminution**

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur, se replient de 6 %. Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile diminuent respectivement de 8 et 10 %. La plupart des autres aides n'a pas fait l'objet de paiements en 2010, à l'exception de l'aide du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,7 millions.

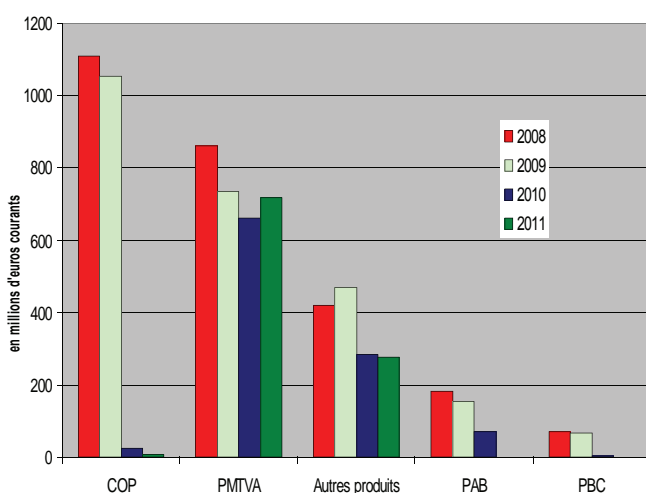
• **Les autres soutiens aux marchés en hausse**

Les autres soutiens pour la gestion des marchés augmentent de 12,7 %.

Hors apurement, les aides européennes sont de 216,8 millions (+ 8,9 %) dont 44 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel est relativement stable. Les versements au titre du POSEI représentent 113 millions soit une hausse de 13 % qui est à mettre en relation avec l'augmentation de 34 % (+15 millions) des aides à l'industrie sucrière. Cette hausse fait suite à une baisse de 25 % en 2010. En réalité, l'année 2010 connaît un paiement artificiellement faible du fait d'un paiement anticipé en octobre 2009 (au titre de l'année budgétaire européenne qui s'étale d'octobre 2009 à octobre 2010). Le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, a quant à lui, diminué de 7 % notamment les soutiens consacrés aux produits végétaux.

Hors apurement, les aides nationales (65 millions) augmentent de 5 % du fait essentiellement d'une aide nouvelle nationale de 5,9 millions versée en complément du POSEI dans les DOM pour la structuration de la filière élevage, afin que les producteurs s'organisent, en coopérative et en association.

1.1.2 -Légère baisse des aides liées aux produits avec la fin de la mise en œuvre du découplage



Graphique 4 : Evolution des aides liées aux produits. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL/SDABC, 2011.

Après la forte baisse de ces aides en 2010 (-58 %), année de mise en œuvre du bilan de santé de la

Politique Agricole Commune, les aides liées aux produits enregistrent une baisse plus mesurée de 4 % en 2011 et se situent légèrement au-dessus du milliard. Cette baisse reflète celle des aides européennes alors que les soutiens nationaux sont stables. Les aides liées aux produits qui subsistent concernent :

- la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), pour 716 millions,
- les mesures non découplées dans les DOM pour 186 millions, dont 33 millions d'aide aux planteurs de canne à sucre à la Réunion et 14 millions au titre des aides animales encore couplées (PMTVA...),
- des aides diverses dont notamment la prime aux protéagineux (20 millions), le paiement compensateur féculé de pomme de terre (12 millions), les aides à la production de produits transformés à base de fruits et légumes (38 millions) et les aides à la surface pour le riz (7,3 millions).

La nouvelle baisse en 2011 s'explique principalement par le fait qu'en 2010, des paiements ont été effectués au titre de la campagne 2009/2010 où le découplage n'était pas encore effectif, notamment pour la Prime à l'Abatage (PAB) pour 69 millions et les paiements à la surface pour les céréales et oléo-protéagineux (COP) pour 24 millions.

L'aide aux cultures énergétiques fait l'objet de ses derniers paiements en 2011 (-96 %). De même, la prime tabac qui s'élevait encore à 13,7 millions en 2010 disparaît avec la réforme de l'OCM tabac. Les dernières aides couplées qui concernent notamment le riz, les fourrages séchés, la féculé de pommes de terre, les protéagineux, le lin et le chanvre seront amenées à basculer en 2012 dans le régime découplé.

Malgré cette baisse globale, les paiements au titre de la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA) augmente de 8 % (+54 millions) essentiellement du fait de l'augmentation du taux d'avance européen à 80 %, le taux d'avance national sur cette mesure restant à 60 %.

L'aide au maintien et à l'engraissement et l'indemnisation des éleveurs en lien avec la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), qui représentait en tout 2 millions en 2010, n'a pas été reconduite.

1.1.3 - Légère augmentation des aides de maîtrise de l'offre

Les aides de la maîtrise de l'offre augmentent de 4 % pour atteindre 99,4 millions en 2011.

Concernant le fonds de restructuration du sucre, les paiements au titre de la restructuration sont terminés alors que ceux pour la diversification

augmentent de 11,7 millions et s'élèvent à 29 millions. Ces dernières aides seront versées jusqu'en 2012, date d'échéance du fonds.

Les aides communautaires versées au secteur vitivinicole pour procéder à l'arrachage des surfaces en vignes dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole, reculent de 26 % (-12 millions) pour atteindre 35 millions. Cette baisse s'inscrit dans le dispositif d'arrachage ouvert au niveau européen qui prévoyait des dotations en diminution sur trois ans.

L'aide à la cessation d'activité laitière augmente de 14 % (+4 millions) pour atteindre 35 millions. Ce montant inclut 5,9 millions d'aide attribuée au titre du **plan stratégique de développement des filières, annoncé par le Ministre en charge de l'agriculture lors du salon de l'élevage fin 2010 et qui entre en vigueur en 2011. Ce plan a pour objet d'accompagner les mutations et le renouvellement des générations sur la période 2011-2013.**

1.1.4 - Stabilité du régime de paiement unique et des aides de l'article 68

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a modifié le champ du régime de paiement unique avec l'extension du découplage à de nombreuses aides. Par rapport à celle de 2010, la campagne 2011 se caractérise par une grande stabilité dans le dispositif des aides à la surface qui se maintiennent, droits à paiement unique et aides de l'article 68 confondus, à 7,2 milliards.

Quelques changements mineurs sont néanmoins intervenus. Ainsi, l'aide à la diversité des assolements, mise en place lors de la campagne 2010 avec un montant de 76,7 millions dans le cadre des soutiens spécifiques de l'article 68, n'est-elle pas reconduite en 2011. A l'inverse, deux dispositifs de soutien spécifique font l'objet de premiers paiements en 2011 : le soutien à la conversion à l'agriculture biologique et l'aide à l'assurance récolte.

Cette dernière intervient en complément de l'aide nationale à l'assurance récolte et prend la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurance éligibles qui, avec l'aide nationale, ne doit pas dépasser 65 % de leur montant. Les paiements européens correspondant à ce dispositif en 2011 s'élèvent à 40 millions au titre des deux campagnes 2010 et 2011.

A l'instar de l'aide au maintien en agriculture biologique en 2010, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique a été transférée en 2011 du deuxième vers le premier pilier de la PAC. Les

soutiens correspondants, qui sont dès lors financés intégralement sur crédits communautaires, atteignent 18 millions en 2011. Le soutien spécifique au maintien en agriculture biologique double quasiment à 32 millions, ce qui correspond à une surface de 192 605 hectares.

Par ailleurs, certains dispositifs qui existaient en 2010 ont vu leur périmètre revu. L'aide supplémentaire aux protéagineux est élargie aux nouvelles surfaces en légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin) afin de favoriser l'implantation de ces cultures qui enrichissent le sol en azote et limitent la consommation d'intrants dans les assolements. Par ailleurs, en dehors des soutiens au titre de l'article 68, la prime aux protéagineux, qui était résiduelle en 2010, croît à 20 millions en 2011.

Les soutiens pour désavantage spécifique augmentent de 4,6 % pour atteindre 169 millions. Enfin, le taux de modulation sur le droit à paiement unique passe à 9 %.

1.1.5 - Maintien à son haut niveau des aides d'organisation et modernisation des filières du principalement à l'OCM vitivinicole

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières qui avaient doublé en 2010 se maintiennent à 220 millions en 2011.

Les soutiens européens au programme national d'aides quinquennal dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole représentent un montant de 187,5 millions (+3 %). Les aides pour la restructuration et la reconversion du vignoble progressent de 10 % et atteignent 114 millions. A l'inverse, les aides européennes aux investissements destinées aux entreprises de production et de négoce baissent de 7 %, à 73,4 millions, du fait de la nouvelle répartition dans la prise en charge des investissements vitivinicoles entre le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Dans ce cadre, les opérations d'investissement relevant de l'OCM vitivinicole sont devenues éligibles au FEADER à partir du 1/03/2011.

Les aides nationales (31,9 millions) ont baissé de 15 % du fait, essentiellement, de la fin des paiements au titre du plan de relance et d'anciens plans de modernisation.

Par ailleurs, les paiements au titre du plan stratégique de développement des filières n'ont pas encore eu lieu en 2011, année d'engagements de

ces crédits. Ce plan, qui s'étale sur trois ans à partir de 2011, soutient entre autre la modernisation des bâtiments d'élevage pour l'application de la réglementation sur le bien-être animal. Pour les producteurs de porcs, volailles et palmipèdes gras, l'enveloppe prévisionnelle 2011 s'élève à près de 30 millions avec d'éventuels redéploiements entre les filières en fonction des besoins.

1.1.6 - Baisse des aides en faveur des actions de promotion et de qualité des produits tant sur le plan européen que national

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (116 millions) baissent de 6,7 %.

Après deux années de forte croissance en 2009 et 2010, les aides européennes diminuent de 10 % (-4,5 millions) en 2011 et s'élèvent à 39 millions.

Les aides à la promotion sur les marchés des pays tiers de l'OCM viticulture baissent de 22 % (-7 millions).

Les mesures européennes de promotion à l'intérieur de l'Union européenne atteignent 10 millions en 2011, soit 39 % de plus que leur montant de 2010 (en y incluant les mesures mises en œuvre pour les produits laitiers et la viande).

Après la forte hausse de 2010 (+25 %), les dépenses nationales diminuent de 5 % (-3,7 millions) du fait du repli des aides structurelles liées à l'expérimentation, aux études et au développement technologique (-30 % soit -2,6 millions) et de la diminution des aides aux actions collectives de promotion à l'international du vin (-2,3 millions). Ces dernières représentent la contrepartie nationale aux programmes de promotion européen et évoluent en fonction des programmes en cours.

Par ailleurs, le fonds viticole créé en 2011 intègre différents soutiens à cette filière : celui à l'expérimentation, à la promotion et à la communication. Ces aides se maintiennent ainsi à un haut niveau (7,3 millions) en 2011.

Les aides nationales à la promotion et à la communication sur le marché européen connaissent une augmentation de 58 % (+3,4 millions) qui bénéficie majoritairement aux filières viande bovine, lait et fromage alors que les aides de promotion aux fruits et légumes diminuent de 23 % (-1,7 million).

Les subventions de fonctionnement de l'INAO et de l'Agence Bio comme celles de la SOPEXA, ADEPTA et des autres organisations de promotion à l'international sont stables.

1.1.7- Stabilité de l'aide alimentaire nationale, réduction de l'aide européenne

L'aide alimentaire (96 millions) est en retrait de 4,6 % par rapport à 2010. Les aides européennes diminuent de 5 % pour atteindre 86,4 millions en 2011. Les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies reculent de 6,1 % (-4,8 millions).

Contrairement aux années précédentes, où une part des produits des programmes alimentaires étaient encore achetés sur le marché, le programme européen d'aide aux plus démunis se voit attribuer, en 2011, exclusivement les produits stockés dans le cadre d'intervention de marché.

Ainsi, sur 73 millions, 50 millions correspondent à la valorisation d'orge stocké et 19 millions à celle de lait écrémé en poudre qui ont été accordés au programme. Cette attribution des stocks de produit au programme d'aide alimentaire ne génère ni produit financier lié à un déstockage (comptabilisés auparavant négativement dans les concours publics à l'agriculture), ni coûts d'achat sur le marché.

Les aides nationales se maintiennent au même niveau qu'en 2010 à 9,9 millions, soit le montant le plus bas atteint depuis la mise en œuvre de ce programme. Le programme de distribution de lait aux écoles diminue de 15 %. A l'inverse, les aides liées à la coopération technique (0,8 million) sont en hausse de 11 % mais n'atteignent pas les niveaux antérieurs à 2009.

1.1.8 - Retour à la normale des aides pour gestion des aléas de production et allègement de charges suite à l'effort exceptionnel de 2010

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègement de charges reculent de 35,2 % et s'élèvent à 743 millions, en 2011, financés presque intégralement par l'Etat. En effet, l'année 2010 s'est caractérisée par un niveau exceptionnellement haut de ces aides avec la mise en place du Plan de soutien aux exploitations agricoles (PSEA) et une aide de crise ponctuelle débloquée par l'Union européenne en faveur des producteurs laitiers durement touchés par la crise.

En 2011, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) restent à un haut niveau puisqu'elles s'élèvent à 481 millions. Ces aides en diminution de 7 % concernent :

- l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois : 468 millions ;
- l'embauche en CDI ou la transformation de CDD en CDI par les groupements de main d'œuvre agricole : 0,1 million ;
- le contrat vendange : 13,6 millions.

Les aides à la prise en charge des cotisations d'assurance récolte (15 millions) se replient de 42 % du fait du nouveau dispositif d'intervention spécifique mis en place dans le cadre de l'article 68 qui finance une partie de ces cotisations via le FEAGA (Fonds européen agricole de garantie).

Le Dispositif d'Accompagnement spécifique des Agriculteurs (DACs) mis en place dans le cadre du PSEA est soldé avec le versement de 56,8 millions. Cette somme comprend 13 millions d'exonération de charges sociales versés à la MSA et 43,8 millions pour le volet audit, intérêt d'emprunt et aides à la reconversion professionnelle.

L'aide à la balance, qui aide, dans les DOM, les producteurs de cannes à sucre à acheminer leurs productions du bout de champ à la balance, l'aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM et l'aide à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe s'élèvent à 47,7 millions (-4 % par rapport à 2010).

Le remboursement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) s'élève à 135 millions soit quasiment le même montant qu'en 2010.

Une aide de minimis pour le cuir des bovins d'1,2 million vient à l'appui de ce secteur de transformation, qui connaît des difficultés.

Le fonds d'allègement de charge (FAC), qui avait généré 203 millions de paiement en 2010, dont l'essentiel au titre du PSEA, ne représente même pas un million en 2011 (0,9 million). Ces paiements se répartissent entre le FAC Corse (0,2 million), le solde du PSEA (0,2 million) et les premiers paiements au titre du FAC fruits et légumes (0,5 million).

Cette dernière mesure s'intègre dans le plan d'action fruits et légumes, qui comprend 15 millions de mesures conjoncturelles, dont 10 millions de FAC et 5 millions de prise en charge de cotisations sociales. Ce plan présenté par le Ministre en charge de l'agriculture en septembre 2011 répond à la détérioration de la consommation engendrée par la crise sanitaire exceptionnelle en Allemagne. Ce plan inclut également des mesures structurelles, qui visent à accompagner les

agriculteurs en grande difficulté (par le biais d'aide à la reconversion professionnelle notamment), à soutenir les mesures d'investissement (mesures de rénovation des vergers et de modernisation des serres) et à former les salariés. L'essentiel du paiement de ces mesures devrait intervenir en 2012.

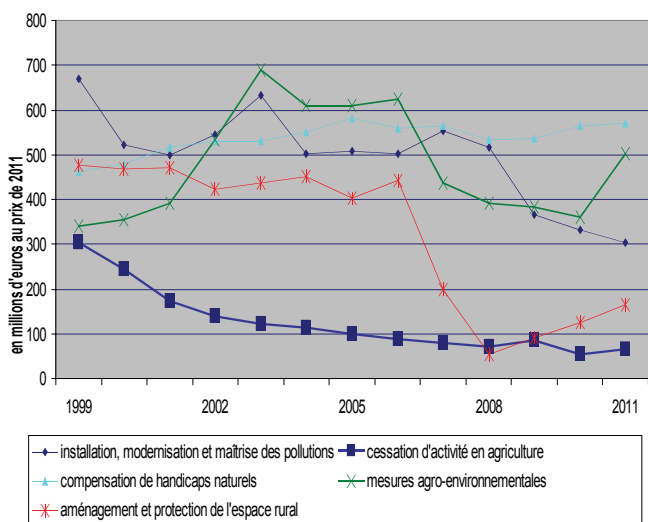
Le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA), ne fait pas l'objet de nouvel abondement en gestion, ce qui ne génère donc aucun montant au titre des concours publics prévisionnels même si des versements en provenance de ce fonds ont eu lieu. En effet, les paiements prévisionnels du FNGRA s'élèvent à 189 millions dont 100 au titre de la sécheresse 2011. Par ailleurs, des crédits pourraient être délégués en fin d'année au FNGRA et donc, les éléments du présent rapport devront être confirmés à l'établissement des concours définitifs 2011.

1.2- Augmentation des dépenses de développement rural avec le report des paiements et la montée en puissance des axes 3 et Leader

Les concours publics au développement rural passent de 1,492 milliard en 2010 à 1,692 milliard en 2011, soit une hausse de 13 %. Le financement national augmente de 6 % (+44,7 millions) et le financement communautaire de 20 % (+154,7 millions).

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des DOM) représentent en 2011 1,485 milliard ce qui représente une augmentation de 17 % (+213,7 millions par rapport à 2010). Globalement, ces plans ont atteint leur régime de croisière mais les reports de paiement de 2010 à 2011 d'une partie des mesures agro-environnementales (MAE), de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et des prêts bonifiés conduisent à une hausse des soutiens en 2011.

Cette augmentation s'explique également par une très nette hausse des crédits de l'aménagement et de la protection de l'espace rural : l'axe 3, qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales et l'axe Leader connaissent un essor bien que les montants qui leur sont impartis restent limités. Pour l'essentiel, ce sont les crédits européens qui sont responsables de l'augmentation de ces axes dont le co-financement national est plutôt pris en charge par les collectivités.



Graphique 5 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL/SDABC, 2011.

Hors mesures forestières, les Plans de Développement Rural (PDR) dans les DOM connaissent une hausse de 21 %. Cela tient au fait que les crédits non consommés sont perdus au bout de deux ans, ce qui a conduit à une forte mobilisation pour engager les crédits. Par ailleurs, en 2011 s'est ouverte la possibilité d'avance aux bénéficiaires ce qui a généré des paiements supplémentaires.

1.2.1- Inflexion de l'évolution des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation et la maîtrise des pollutions passent de 327 à 304 millions.

- La Dotation jeunes Agriculteurs (DJA)

La DJA enregistre, en 2011, une baisse dans les paiements (-5,3 %) alors que le nombre de bénéficiaires passe de 4 730 à 4 500. Compte tenu des décalages des paiements, cette évolution reflète la baisse des installations constatée en 2008-2009.

Après cette date, le nombre de candidats à l'installation s'est maintenu, ce qui devrait conduire à une stabilisation du dispositif en 2012.

- Le Plan de performance énergétique

La croissance fulgurante du Plan de performance énergétique (PPE) depuis sa création en 2009, se confirme en 2011 avec un taux de +61 % par rapport à 2010. Une part de ces aides (10,2 millions) relèvent du PDRH alors qu'une autre part (1,5 million), s'inscrit initialement dans le cadre du plan

de relance. Cette dernière, sans contrepartie communautaire, est multipliée par trois pour atteindre 1,3 million du fait du nouvel élan apporté dans le cadre du plan de développement des filières sur la période 2011-2013.

- Les aménagements fonciers et hydrauliques
Les aménagements fonciers et hydrauliques, dont le montant se porte à 10 millions en 2011, baissent de 14 % du fait du fort repli des crédits nationaux (-54 %) alors que les crédits communautaires augmentent de 77 %. Le financement des travaux d'hydraulique par le ministère en charge de l'agriculture est en effet arrêté depuis le 31 décembre 2008. Il n'y a plus de nouvel engagement dans ce domaine. Les investissements financés concernent des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation dont l'Etat demeure propriétaire.

- Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Le nombre de bénéficiaires du PMBE passe de 8 384 à 6 800 en 2011. Les crédits correspondants subissent une baisse de 11 millions suite au pic des paiements en 2009-2010.

- Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA)

Les crédits du programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA) baissent de 56 % (de 17,4 millions en 2010 à 7,7 millions en 2011). Ces crédits financent le solde des dossiers de ce programme dont les engagements se sont arrêtés le 31/12/2006.

- Les bonifications de prêt d'investissement

Les bonifications de prêt d'investissement connaissent une hausse modérée (+1,8 %) pour atteindre 78 millions, principalement du fait de l'augmentation des paiements européens sur les prêts bonifiés jeunes agriculteurs (+6,3 millions). A l'inverse, les paiements sur les prêts bonifiés modernisation, tant nationaux qu'européens, reculent de 53 % puisqu'il n'y a plus de nouveaux entrants, depuis le 1^{er} janvier 2008, à l'exception des prêts aux coopératives. En ce qui concerne les prêts bonifiés de consolidation mis en place dans le cadre du PSEA, cinq années de bonification ont été décaissées en une seule fois en 2011 pour un montant de 6,6 millions.

1.2.2- Des paiements en hausse pour la cessation d'activité en agriculture

Les aides à la cessation d'activité en agriculture voient leur montant croître de 19,7 %, ce qui

découle de la hausse des aides nationales, alors que les aides européennes baissent de 54 %.

Les indemnités viagères de départ (IVD) représentent 93 % des concours publics de cet ensemble. Cette mesure concerne encore 109 000 personnes, nombre qui se réduit chaque année puisque la mesure ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990. Néanmoins, du fait de l'apurement progressif de la dette sur ce dispositif, les crédits augmentent de 14,7 millions pour s'établir à 61 millions.

Les préretraites diminuent de 2,5 millions, après avoir baissé de 4,2 millions en 2010, pour s'établir à 2 millions. La préretraite n'est maintenue que dans les DOM : le nombre de nouveaux entrants est de 15 personnes, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 830.

1.2.3- Relative stabilité des concours publics pour la compensation de handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels passent de 555 millions en 2010 à 569 millions en 2011 (+ 2 %).

Cette hausse est due à l'augmentation des paiements des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) qui représentent plus de 98 % de ces crédits. Ils passent de 546,5 millions en 2010 à 559,2 millions en 2011(+2 %). En plus du report d'une partie des paiements de 2010, l'année 2011 voit l'application de la dernière phase de la réévaluation du montant de l'aide des 25 premiers hectares, ajustement permis par le bilan de santé de la PAC.

1.2.4- Augmentation conséquente des mesures agro-environnementales

Les concours publics pour les mesures agro-environnementales enregistrent une hausse globale de 42 %, passant de 354 millions en 2010 à 502 millions en 2011. Les crédits nationaux augmentent de 45 millions (+38 %) et les crédits européens de 103 millions (+43 %).

• La Prime herbagère agro-environnementales (PHAE) en augmentation

La hausse des crédits communautaires sur le dispositif de la prime herbagère agro-environnementale (+27,1 millions, soit +15 %) tire les paiements de cette mesure vers le haut (+20,3 millions, soit +8 %) malgré la baisse de 9 % des crédits nationaux.

Les effets du passage en 2010 du taux de co-financement des aides européennes de 55 à 75 % se font encore sentir en 2011. De plus, un report important de l'année 2009 sur 2010 expliquait des données nationales anormalement élevées pour l'année 2010.

Ces crédits financent le solde du dispositif PHAE du règlement de développement rural 2000-06 et du dispositif du règlement de développement rural 2007-2013.

En 2011, le dispositif PHAE n'est ouvert pour les engagements qu'aux nouveaux agriculteurs ayant obtenu les aides nationales à l'installation et aux entités collectives souhaitant engager de nouvelles surfaces.

• Baisse des crédits des contrats d'agriculture durable (CAD)

Les CAD diminuent de 23,3 millions pour atteindre 13,1 millions. Ce dispositif s'achève avec ces derniers paiements en 2011.

• Forte augmentation des financements liés à la mesure MAE rotationnelle

Les crédits dédiées à la mesure rotationnelle sont en forte augmentation : ils passent de 2,9 à 70,4 millions. Les crédits européens et nationaux augmentent dans cette même proportion. Le dispositif a été relancé en 2010 : les crédits financent le solde des dossiers souscrits avant 2008 et l'annuité 2011 des dossiers souscrits en 2010. Ce dispositif n'est pas ouvert à de nouveaux entrants en 2011 après un volume élevé de contractualisation en 2010, qui engage la période 2010-15.

1.2.5- Importante hausse des soutiens à l'aménagement et la protection de l'espace rural, en particulier à l'agriculture biologique

Les concours publics pour l'aménagement et la protection de l'espace rural augmentent de 33 % pour s'établir à 163,8 millions. Ce sont les crédits européens qui sont surtout responsables de cette hausse, puisqu'ils croissent de 91 % (+38,5 millions), tandis que les crédits nationaux sont quasiment constants à 83 millions.

Ce taux d'augmentation élevé est largement corrélé à celui des crédits correspondant à la conversion à l'agriculture biologique, qui sont multipliés par plus de trois : ils passent de 13 à 48 millions. Ce haut niveau de paiement s'explique par des engagements

exceptionnellement élevés en 2010 pour répondre à la forte demande : ils ont concerné 138 785 hectares alors qu'en 2009, les surfaces engagées s'élevaient à 51 271 hectares. Par ailleurs, ces engagements de 2010 ont été intégralement payés en 2011 en une seule fois, alors que ceux relevant des autres financeurs ont été contractualisés sur cinq années. En 2011, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique est transférée sur le 1er pilier et bénéficie d'un soutien spécifique au titre de l'article 68 à l'instar de la mesure de maintien en agriculture biologique qui avait basculé dans ce régime en 2010.

Le soutien spécifique pour la conversion à l'agriculture biologique n'est pas mis en œuvre en Corse où la mesure agroenvironnementale "Conversion à l'agriculture biologique" du Plan de Développement Rural de la Corse reste ouverte.

Un autre facteur de croissance des crédits liés à l'aménagement et la protection de l'espace rural correspond à la montée en puissance de l'axe 3 et de Leader avec le développement de la phase opérationnelle des groupes d'action locale, qui se sont constitués les premières années de la nouvelle programmation du PDRH. Ces crédits quasiment exclusivement européens sont multipliés par plus de deux pour atteindre 23 millions.

Enfin, les subventions pour les pôles d'excellence rurale diminuent de 33 % pour se porter à 29 millions marquant la fin du financement au titre du premier appel à projet alors que le deuxième est en cours.

1.2.6- Hausse des dépenses de transformation et commercialisation des produits agricoles

Après une augmentation très forte en 2010 (+22,1 millions), les concours publics en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles atteignent, en 2011, 39,7 millions (+54,7 %).

Le Fonds Stratégique d'Investissement dans les Industries Agro-alimentaires (FISIAA), après la hausse exponentielle de 2010, enregistre une baisse de 11 %. Cela est lié au rythme d'avancement des projets, qui sont pluriannuels. Les investissements agroalimentaires dans le cadre du PDRH connaissent à l'inverse une forte croissance (+55 %) et, contrairement au FISIAA, ne ciblent que les petites et moyennes entreprises. Ces crédits sont communautaires à 67 % puisque la contrepartie nationale est souvent accordée par les collectivités

territoriales et concernent des investissements qui induisent un temps parfois important entre l'engagement (au début de la nouvelle programmation du PDRH) et le paiement.

1.2.7- Légère diminution des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les concours publics pour les activités hippiques enregistrent une baisse de 6,4 % (-3,2 millions).

La dotation à l'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public né en 2010 de la fusion entre les Haras Nationaux et l'Ecole nationale d'équitation, passe de 42,1 millions en 2010 à 40,6 millions en 2011, en raison de la mise en œuvre de la dernière tranche du plan de réduction des effectifs décidé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la diminution des dépenses de fonctionnement permise notamment par la fusion des deux établissements

1.3- Sécurité des végétaux et des animaux : des aides en diminution

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux, 255,2 millions, diminuent de 31,4 %.

La contribution au service public de l'équarrissage (SPE) et à l'élimination des farines animales, 89,3 millions, recule de 22 % en raison de la réduction du périmètre du marché dans le cadre de la libéralisation du service de l'équarrissage. Si le financement du traitement des cadavres d'animaux dans les exploitations agricoles revient en totalité aux filières, il appartient à l'Etat d'apurer la dette affichée par le service public qui a pris fin en 2009 ainsi que de financer le service public résiduel.

Ce montant correspond à la fois à la subvention de l'Etat et au produit de la taxe d'abattage reversé à l'association de la filière des éleveurs de ruminants. En année courante, la subvention de l'Etat qui couvre le besoin au titre du service public de l'équarrissage dans les DOM et les cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à environ 4 millions. Le solde de la dette du SPE s'élève à 9,5 millions et est apuré en 2011. Les aides versées pour l'élimination des farines animales, qui étaient encore de 17,7 millions en 2010, ont quasiment disparu suite à la destruction des stocks.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (165,9 millions) baissent de 36 % par rapport à celles de 2010. Les indemnités d'abattage baissent de 25 %, elles s'élèvent à 64,2 millions. La baisse est prononcée

pour les animaux atteints de la tuberculose bovine (+ 40 %) et la tremblante (- 77 %).

Les autres aides de lutte contre les maladies animales représentent 49,3 millions soit une baisse de 67 % par rapport à 2010. Cette baisse est due à la suppression des aides à la vaccination contre la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) en 2011.

Les dépenses pour la FCO correspondent essentiellement (pour près de 30 millions) au remboursement partiel de la dette à France Agrimer, qui a réalisé en partie l'avance des dépenses des frais de vaccination pris en charge par la Commission européenne mais remboursés a posteriori.

Les soutiens concernant les risques liés aux aliments (hors abattage) se maintiennent quasiment au niveau de ceux de 2010 avec 13,9 millions de dépense.

Les aides destinées à la protection des végétaux (22 millions) baissent de 4 % par rapport à celles de 2010 du fait du rattachement des dépenses liées au laboratoire national de la protection des végétaux (LNPV) à la subvention pour charge de service public versée à l'Agence Nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). L'intégration du LNPV à l'ANSES s'inscrit dans la logique de la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques.

Les aides de suivi des risques phytosanitaires augmentent de 11 % pour atteindre 15 millions. Cela est dû à la recrudescence d'organismes nuisibles (chrysomèle du maïs, ralstonia, sharka...). Au contraire, les aides pour le contrôle de la production des végétaux, qui financent l'indemnisation des producteurs en cas d'arrachage ordonné par l'administration, baissent de - 30 % en 2011 pour atteindre 3 millions après le pic de l'année 2010. Les aides pour la promotion des modes de production respectueux de l'environnement, sont en hausse de 28 % pour atteindre 2 millions.

2- La forêt : des soutiens en baisse avec la fin des crédits pour la tempête 1999 et la diminution des aides post tempête Klaus

Les soutiens au secteur forestier baissent de 111 millions (- 23 %) du fait, notamment, de la fin des aides au transport et stockage du bois, suite à la tempête Klaus, qui avaient généré 59 millions de paiement en 2010.

Les mesures forestières des plans de développement rural représentent en 2011, 52,3 millions (14 % des crédits du secteur forestier) : elles diminuent de 23 % par rapport à 2010. Les crédits forestiers du plan de développement rural hexagonal enregistrent une baisse de 30 % pour s'élever à 45,2 millions en 2011, alors que les premiers paiements pour les PDRH de la Martinique et de la Réunion ont eu lieu. Les crédits du secteur forestier du plan de développement rural de la Corse sont multipliés par cinq.

Les aides pour le développement économique de la filière bois continuent de baisser, de manière beaucoup plus importante qu'en 2010 (-58 %) pour atteindre 43,9 millions en 2011. La quasi totalité de cette baisse porte sur les aides à la filière forestière mises en œuvre dans le cadre de la tempête Klaus.

Les concours publics pour la gestion du patrimoine forestier public (167,9 millions) baissent de 18 % (- 37 millions).

Le versement compensateur à l'ONF se maintient à 144 millions. La participation de l'Etat au financement de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles des personnels fonctionnaires de l'ONF passe de 58,5 millions en 2010 à 23,7 millions en 2011. En 2010, 18,6 millions avait été prévus en projet de loi de finance, auxquels sont venues s'ajouter deux subventions exceptionnelles d'un total de 39,8 millions afin de soutenir l'équilibre financier du budget de l'ONF confronté à une importante baisse de ses recettes suite à la dégradation de la conjoncture économique mondiale. Ce montant est en fait la somme des subventions exceptionnelles de 2010 et de 2011, la subvention exceptionnelle de 2011 ayant été versée en 2010.

Les concours publics pour l'amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée (122 millions) sont en baisse de 13,9 millions en 2011 (- 10 %). Les crédits communautaires et les crédits nationaux connaissent des variations très importantes mais en sens contraire : alors que les crédits nationaux doublent, les crédits communautaires baissent de 76 %. Cela est dû à un fonds de concours exceptionnel en 2010 lié à la tempête Klaus de 58 millions non reconduit cette année. L'enveloppe, hors fonds de concours, dédiée à la reconstitution des forêts suite à la tempête Klaus est cependant renforcée et passe de 64,4 à 67,1 millions. A l'inverse la mesure de reconstitution des forêts suite à la tempête de 1999 (Plan chablis) du PDRH baisse de 45 % pour atteindre

18 millions, marquant la fin progressive de ce plan de nettoyage et de boisement engagé sur dix ans.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), issu de la fusion du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) voit sa subvention pour charge de service public baisser de 23 % pour s'établir à 13,7 millions, ce qui est compensé par un prélèvement sur les réserves de cet opérateur.

Les aides en faveur de la prévention des risques et de la protection de la forêt se maintiennent à près de 40 millions. Dans le cadre du PDR de la Réunion, un versement d'aide européenne de 2,9 millions intervient pour la première fois en faveur de la préservation des espaces naturels et forestiers pour la protection.

3- Stabilité des dépenses liées à l'enseignement et à la recherche

Les crédits dédiés à l'enseignement et la recherche agricoles sont relativement stables (+0,7 %) à 2,37 milliards en 2011. Ils représentent 14,8 % des soutiens publics hors protection sociale et sont constitués quasiment exclusivement de crédits nationaux.

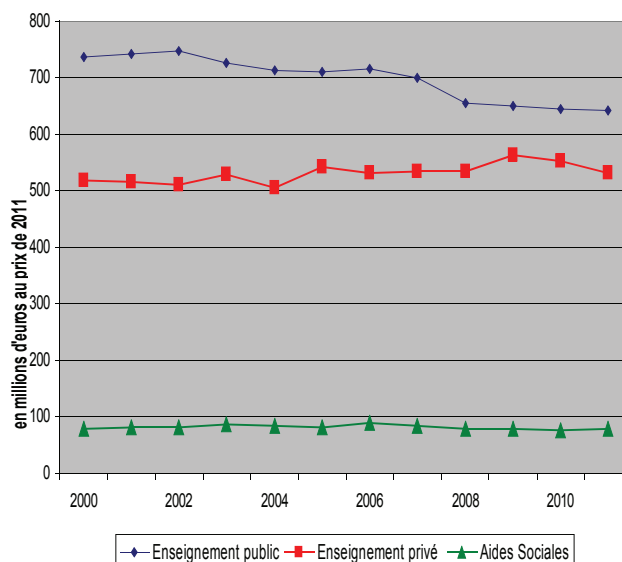
Ces financements sont répartis entre :

- les trois pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation), qui totalisent 1,54 milliard,
- le pôle recherche (830 millions).

Les dépenses du pôle enseignement supérieur ainsi que celles du pôle enseignement technique connaissent des évolutions mineures : respectivement +1,1 % et -0,5 %. Le pôle recherche affiche une hausse de 2,7 % de ses crédits (+21,4 millions) et le pôle apprentissage/formation, une baisse de 8 % pour s'établir à 25 millions.

3.1- Relative stabilité des crédits consacrés à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2010-11, l'enseignement technique agricole a accueilli 173 303 élèves, contre 170 867 en 2010 (effectif hors jeunes en pré-apprentissage). Cela équivaut à une hausse de 1,4 % des effectifs. Les effectifs de l'enseignement public sont de 62 955 élèves, contre 62 413 élèves en 2010, soit une hausse de 0,9 %. Ceux de l'enseignement privé augmentent de 1,7 % (de 108 454 élèves en 2010 à 110 348 en 2011).



Graphique 6 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFSL/SDABC, 2011.

Pour l'enseignement public, ces données sont en rupture avec la tendance des années antérieures marquées par une baisse continue des effectifs depuis 2006. Cependant, la part de l'enseignement public n'augmente pas pour autant puisqu'elle se maintient à 36 % (contre 40 % en 1999).

Les effectifs des lycées agricoles des collectivités d'outre-mer (750 élèves) sont en augmentation par rapport à 2010, compte tenu de la création de l'établissement de Mayotte.

Les crédits de l'enseignement technique (1,25 milliard) diminuent de 0,5 % (-6,1 millions) du fait des baisses des crédits de fonctionnement de l'enseignement privé (-3 %), ainsi que des crédits destinés au paiement des salaires de l'enseignement privé (-10,8 millions soit une baisse de 2 %).

Parallèlement, les crédits de fonctionnement de l'enseignement public baissent légèrement (-0,7 %) pour s'élever à 39,9 millions en 2011, tandis que les crédits des salaires de l'enseignement public augmentent de 0,5 %, pour s'établir à 425,7 millions (601,43 millions avec le compte d'affectation spécial dédié aux pensions). Cette dotation est en augmentation compte tenu de mesures générales et de mesures catégorielles mises en œuvre en 2011.

La légère baisse des crédits de fonctionnement de l'enseignement public (-0,7 %) est corrélée à celle de la rémunération des assistants d'éducation (26 millions) qui représente 65 % de ces crédits et est en baisse pour la première fois depuis 2006 (-3,1 %).

Les moyens communs aux deux formes d'enseignement que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole augmentent de 6 % à 5,3 millions.

Les crédits consacrés à l'enseignement privé du temps plein et du rythme approprié s'élèvent à 531 millions (-14,4 millions par rapport à l'année 2010). Les crédits de fonctionnement de l'enseignement privé diminuent de 3 %. Ces chiffres prévisionnels sont à prendre avec précaution compte tenu de l'incertitude sur l'exécution de fin d'année. La subvention pour l'enseignement agricole privé à temps plein augmente à 144,2 millions (+5 %) du fait de l'augmentation du nombre d'élèves, qui est un critère de détermination de la subvention.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (77,7 millions) sont en augmentation de 3 % par rapport à 2010. Les bourses sur critères sociaux représentent 75,1 millions (73,3 en 2010). Le niveau de la dépense résulte du nombre d'élèves de l'enseignement technique agricole, public et privé, remplissant les conditions d'accès aux différents dispositifs d'aide que sont les bourses sur critères sociaux, les primes attribuées selon les niveaux de scolarité et les aides particulières permettant de répondre à des situations exceptionnelles.

Le fonds social lycéen qui représente 2,7 millions vise à aider 6 573 familles avec une aide moyenne stabilisée à hauteur de 163 euros par famille. Il intègre également une enveloppe destinée à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1,6 million).

3.2- Baisse des soutiens à la formation professionnelle

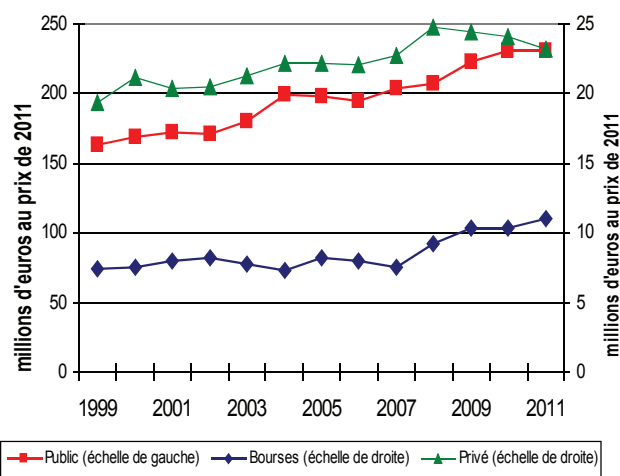
Les soutiens publics à la formation professionnelle sont en baisse : ils passent de 27,3 millions en 2010 à 25,1 millions en 2011 (-8 %). Cette baisse concerne en premier lieu les dépenses liées aux stages à l'installation qui diminuent de 34 % puisque, depuis 2009, le parcours professionnel personnalisé (PPP) se substitue au stage de six mois et au stage préparatoire à l'installation. Les actions de formation professionnelle financées dans le cadre des Plans de Développement Ruraux

sur crédit communautaire diminuent de 7 % essentiellement du fait de l'achèvement de mesures de formation à la Réunion (-3 millions). Les crédits relatifs aux centres de formation d'apprentis (CFA) et aux centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) qui correspondent aux charges de pensions pour les emplois gagés sont relativement stables à 9,9 millions.

3.3- Statu quo des concours publics à l'enseignement supérieur

Les concours publics pour l'enseignement supérieur se maintiennent quasiment à leur niveau de 2010 à 264,6 millions en 2011 (+1,1 %).

L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 20 établissements (13 établissements publics et 7 établissements privés sous contrats avec l'Etat) qui assurent la formation de 12 176 étudiants en 2011. 58 % de ces étudiants vont dans un établissement public, et 42 % (+2 % par rapport à 2010) dans un établissement privé.



Une subvention pour charges de services publics est versée aux établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour couvrir leur charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que le CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur. Cette subvention baisse de près de 14 % pour atteindre 45 millions, notamment du fait de l'achèvement d'opérations d'investissement (en 2010, vingt-deux opérations d'investissement avaient été financées hors contrats de plan Etat région et neuf nouvelles opérations avaient été lancées dans le cadre des contrats de plan Etat région).

Les dépenses de personnel de l'enseignement supérieur agricole augmentent pour leur part de 5,8 % pour s'élever à près de 181 millions (avec le CAS pension). Les effectifs n'évoluent pas entre 2010 et 2011 conformément au principe de maintien des effectifs au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » mais des plans de requalification pluriannuels sont à l'origine de cette augmentation. Les ratios de promotion et l'accès au corps de catégorie supérieure sont ainsi améliorés.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur privé se portent à 23,2 millions en 2011, soit une baisse de 2 % par rapport à 2010. Un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé a été adopté en 2010, intégrant un volet de suivi de la performance sur la base d'objectifs. Une partie de la dotation financière (environ 16 % en 2011) dépend de l'atteinte des objectifs.

Les crédits destinés aux bourses progressent de 8,2 % (+0,8 millions) pour atteindre un montant de 11,1 millions. Sont ainsi financées des bourses sur critères sociaux à hauteur de 10,3 millions (+0,8 million par rapport à 2010), bénéficiant à environ 3 858 étudiants, et des bourses de coopération internationale à hauteur de 0,7 million. L'augmentation des crédits des bourses sur critères sociaux s'expliquent par de nouvelles mesures en matière d'aides aux étudiants, et en particulier la mise en place du versement d'un dixième mois de bourses.

Le MAAPRAT a mis en œuvre une politique d'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur, coordonnée avec la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès à présent, les établissements de l'enseignement supérieur agricole accueillent plus de 31 % d'étudiants boursiers.

3.4- Hausse modérée des crédits de la recherche, du développement et du transfert de technologie

Les soutiens à la recherche, au développement et au transfert de technologie augmentent de 2,7 % (+21,4 millions).

Les crédits abondés par le MAAPRAT s'élèvent à 111,4 millions et progressent de 9,2 %. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 719 millions (+1,7 %). Ils concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 654 millions (+2 %), le Centre d'Etude du Machinisme Agricole (CEMAGREF) à hauteur de 56 millions (+2 %) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour 8,8 millions (+7 %).

Les moyens du MAAPRAT sont mobilisés en faveur de l'Anses (75,1 millions en 2011, soit +23 %), du Cémagref (22,2 millions, soit +3,5 %), de l'INRA (1,6 million, soit -60 %) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (6,3 millions soit -11 %).

Sur la hausse totale de 21,5 millions des crédits consacrés à la recherche, 65 % bénéficie à l'Anses.

Cette hausse vise à abonder le plan pluriannuel d'investissement de l'Agence (4,5 millions sont fléchés sur ce plan) et à prendre en compte le transfert à l'Anses le 01 juillet 2011 du laboratoire national de protection des végétaux, devenu le laboratoire de la santé des végétaux (ce qui a occasionné une majoration des crédits de 8 millions).

4- Diminution des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,325 milliard marquant une baisse globale de 2 % par rapport à 2010.

Les dépenses de personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (224,4 millions) augmentent de 5,4 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (153,7 millions) augmentent de 7,2 %. Les dépenses de personnel de l'ASP augmentent de 3,5 % (+2,3 millions, soit un total de 69,8 millions). Celles de FranceAgriMer augmentent de 9,8 % (+7,5 millions, soit un total de 84,3 millions).

La hausse des dépenses de personnel de l'ASP trouve son origine dans le surcoût lié à l'intégration dans la fonction publique des agents de cet opérateur. Ce surcoût est de 4,9 millions. Les économies liées à la diminution des effectifs de 45,85 ETPT s'élèvent à 2,6 millions et compense une partie du coût d'intégration dans la fonction publique des agents de l'ASP.

Quant à FranceAgriMer, son plafond d'emplois s'établit à 1 247 ETP, soit une réduction de 58 ETP par rapport au plafond 2010, conformément au plan pluriannuel de réduction des effectifs décidé dans le cadre de la RGPP. L'augmentation des coûts de personnel est liée à celle du CAS pension et au coût des personnels mis à disposition qui n'a pas été déduit du montant 2011.

Les dépenses de fonctionnement des trois opérateurs totalisent 70,7 millions, contre 69,7 en 2010 (+1,6 %). Les frais de fonctionnement de l'ASP augmentent de 1,1 million (+3,2 %) du fait d'un report d'engagement lié à une action de communication de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale (DATAR) qui pourrait ne pas être exécutée en 2011. Cette action relève des missions d'assistance technique de l'ASP.

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère baissent de 3,4 % pour un total en 2011 de 1,1 milliard (-38,5 millions par rapport à 2010). Les moyens de fonctionnement (178,4 millions) baissent de 4,5 % (soit une baisse de 8,4 millions). L'achèvement du recensement général de l'agriculture au début de l'année 2011, génère une baisse de 4 millions.

Les dépenses de personnel, de vacation et de pension du ministère diminuent de 35,6 millions (-3,7 %).

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2010 et 2011 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011.

LES CONCOURS PUBLICS	2010	2011	2011 / 2010	Etat		UE	
				2011	2011 / 2010	2011	2011 / 2010
AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX	12 213,6	11 892,7	-2,6%	2 164,3	-21%	9 728,4	3%
<i>Marchés et revenus agricoles</i>	10 349,4	9 945,8	-3,9%	1 168,6	-30%	8 777,2	1%
Régulation des marchés	441,4	455,2	3,1%	67,7	-67%	387,6	63%
Restitutions à l'exportation	107,3	93,0	-13,4%	0,0		93,0	-13%
Dépenses d'intervention	75,9	80,7	6,3%	0,0		80,7	6%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	49,8	46,8	-6,0%	0,0		46,8	-6%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	208,4	234,8	12,7%	67,7	-67%	167,1	3996%
Aides liées aux produits	1 041,9	1 001,0	-3,9%	204,0	-1%	797,0	-5%
PMTVA	662,4	716,0	8,1%	167,8	1%	548,2	10%
PSBM	0,0	0,0	-100,0%	0,0		0,0	-100%
Prime à l'abattage	68,9	0,7	-98,9%	0,0		0,7	-99%
PBC	2,3	0,1	-97,1%	0,0		0,1	-97%
Aide compensatrice à l'hectare COP	24,0	7,3	-69,8%	0,0		7,3	-70%
ADL	0,0	0,0	-100,0%	0,0		0,0	-100%
Autres paiements directs liés aux produits	284,3	276,9	-2,6%	36,2	-11%	240,7	-1%
Maîtrise de l'offre	95,7	99,4	4,0%	35,0	13%	64,4	-1%
Aide au retrait des terres gel	0,0	0,3		0,0		0,3	
Aide à la cessation d'activité laitière	30,5	34,8	14,0%	34,8	14%	0,0	
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	47,7	35,4	-25,7%	0,3	-32%	35,2	-26%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	17,5	28,9	65,5%	0,0		28,9	66%
Paievements uniques et article 68	7 178,6	7 215,0	0,5%	0,0		7 215,0	1%
Paievements uniques	6 880,4	6 909,4	0,4%	0,0		6 909,4	0%
Paievements article 68	298,2	305,6	2,5%	0,0		305,6	2%
Organisation et modernisation des filières	219,7	219,4	-0,1%	31,9	-15%	187,6	3%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	124,5	134,3	7,8%	20,1	-3%	114,1	10%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	95,2	85,2	-10,5%	11,7	-29%	73,4	-7%
Actions de promotion et qualité des produits	124,3	116,0	-6,7%	77,1	-5%	38,9	-10%
Aide alimentaire	100,9	96,3	-4,6%	9,9	0%	86,4	-5%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	1 146,9	743,4	-35,2%	743,2	-32%	0,2	-100%
FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff	835,3	558,1	-33,2%	558,1	-33%	0,0	
Autres mesures	177,6	50,3	-71,7%	50,1	-61%	0,2	-100%
TIPP et TICGN	134,0	135,1	0,8%	135,1	1%	0,0	
Développement rural	1 492,3	1 691,7	13,4%	782,3	6%	909,3	20%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	327,5	304,1	-7,2%	158,2	-12%	145,9	-2%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Préretraite)	54,5	65,3	19,7%	64,5	22%	0,8	-54%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	555,4	569,0	2,4%	253,7	2%	315,3	3%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	354,5	502,2	41,7%	161,5	38%	340,7	43%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	123,7	163,8	32,4%	83,0	2%	80,7	91%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	25,7	39,7	54,7%	13,7	76%	26,0	45%
Activités hippiques	51,0	47,8	-6,4%	47,8	-6%	0,0	
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	371,9	255,2	-31,4%	213,3	-39%	41,9	90%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	114,4	89,3	-22,0%	89,3	-22%	0,0	
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	257,5	165,9	-35,6%	124,0	-47%	41,9	90%
FORET	484,2	373,5	-22,9%	342,8	-12%	30,7	-68%
Développement économique de la filière forêt-bois	103,8	43,9	-57,7%	38,7	-59%	5,2	-38%
Gestion du patrimoine forestier public	205,0	167,9	-18,1%	167,9	-18%	0,0	
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	135,9	122,0	-10,3%	101,5	97%	20,4	-76%
Prévention des risques et protection de la forêt	39,5	39,8	0,7%	34,7	-6%	5,1	104%
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	2 354,0	2 370,1	0,7%	2 359,8	1%	10,3	-7%
Enseignement technique	1 256,2	1 250,1	-0,5%	1 250,0	0%	0,0	
Apprentissage, formation continue et autres	27,3	25,1	-8,0%	14,9	-8%	10,3	-7%
Enseignement supérieur	261,6	264,6	1,1%	264,6	1%	0,0	
Recherche, développement et transfert de technologie	808,9	830,3	2,7%	830,3	3%	0,0	
SERVICES GENERAUX	1 352,5	1 325,5	-2,0%	1 255,3	-7%	6,2	14%
Personnel	1 093,7	1 068,4	-2,3%	1 066,3	-2%	2,1	-7%
Autres frais de fonctionnement	258,8	257,0	-0,7%	188,9	-26%	4,1	30%
TOTAL	16 404,3	15 961,8	-2,7%	6 122,1	-10%	9 775,7	2%

Tableau 2 : Evolution des concours publics nationaux et communautaires à l'Agriculture entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011.

CONCOURS (en millions d'euros)		2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
agriculture et territoires ruraux												
marchés et revenus agricoles												
régulation des marchés	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	10 042,1	11 962,4	12 213,6	11 892,7
aides liées aux produits	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0	441,4	10 349,4	9 945,8
maîtrise de l'offre	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9	1 001,0	1 001,0
paiements uniques et article 68	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7	99,4	99,4
organismes de gestion et qualité des produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 215,0	7 215,0
actions de promotion et qualité des produits	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7	219,7	219,4	219,4
aide alimentaire	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3	116,0	116,0
gestion des aléas de production et allègement des charges	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9	96,3	96,3
	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9	743,4	743,4
développement rural												
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	1 925,2	2 063,3	2 297,7	2 176,8	2 229,3	2 240,4	1 808,3	1 808,3	1 678,5	1 486,2	1 492,3	1 691,7
cessation d'activité en agriculture	419,1	466,7	553,2	445,2	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5	304,1	304,1
compensation de handicaps naturels	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5	65,3	65,3
mesures agro-environnementales	433,6	453,7	463,6	489,1	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4	569,0	569,0
aménagement et protection de l'espace rural	327,3	457,3	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5	502,2	502,2
transformation et commercialisation des produits agricoles	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7	163,8	163,8
activités hippiques	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7	39,7	39,7
	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,8	47,8
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux												
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	613,4	614,6	530,3	431,9	374,5	400,5	354,8	429,6	434,1	371,9	255,2	255,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	89,3	89,3
	193,2	201,7	168,3	166,0	145,1	207,2	177,6	247,7	249,0	257,5	165,9	165,9
Forêt												
Développement économique de la filière forêt-bois	461,5	529,8	421,6	467,1	353,5	351,0	376,1	375,0	431,4	484,2	484,2	373,5
Gestion du patrimoine forestier public	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	112,4	103,8	103,8	43,9
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	162,8	165,6	180,4	192,9	205,0	167,9	167,9
Prévention des risques et protection de la forêt	21,8	20,7	0,7	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	85,2	135,9	122,0	122,0
	38,5	37,6	27,0	31,0	39,0	52,4	53,4	53,9	40,9	39,5	39,5	39,5
Enseignement et recherche												
Enseignement technique	1 944,9	1 977,8	2 039,6	2 035,9	2 139,8	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 347,8	2 354,0	2 370,1	2 370,1
Apprentissage, formation continue et autres	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2	1 250,1	1 250,1
Enseignement supérieur	12,7	16,5	13,8	14,5	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3	25,1	25,1
Recherche, développement et transfert de technologie	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	264,6	264,6
	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	830,3	830,3
Service généraux												
Personnel	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 437,8	1 352,5	1 352,5	1 352,5
Autres frais de fonctionnement	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 093,7	1 068,4	1 068,4
	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	257,0	257,0	257,0
TOTAL DES CONCOURS												
dont: financements européens	16 201,6	16 421,7	16 736,0	16 219,5	16 485,5	17 429,3	15 536,4	15 503,7	16 089,4	16 404,3	15 961,8	15 961,8
dont: financements nationaux	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 605,1	9 570,3	9 775,7	9 775,7
	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,0	6 122,1	6 122,1

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels, MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011.

CONCOURS (en millions d'euros)		2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
agriculture et territoires ruraux		2 935,7	2 724,7	2 782,9	2 462,5	2 313,2	2 401,1	2 146,0	2 118,5	2 404,3	2 755,0	2 164,3
marchés et revenus agricoles		1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	1 243,2	1 667,5	1 168,6
régulation des marchés		256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,3	67,7
aides liées aux produits		405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	204,0
maîtrise de l'offre		22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9	35,0
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières		92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,3	31,9
actions de promotion et qualité des produits		115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8	77,1
aide alimentaire		53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8	9,9
gestion des aléas de production et allègement des charges		107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6	743,2
développement rural		1 299,4	1 305,2	1 378,8	1 220,6	1 135,2	993,8	943,7	919,2	820,2	737,6	782,3
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		315,9	315,4	403,9	303,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3	158,2
cessation d'activité en agriculture		122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8	64,5
compensation de handicaps naturels		219,5	208,7	233,1	244,6	254,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5	253,7
mesures agro-environnementales		176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7	161,5
aménagement et protection de l'espace rural		266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5	83,0
transformation et commercialisation des produits agricoles		52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8	13,7
activités hippiques		146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,8
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		584,2	553,9	488,7	400,0	348,8	371,2	328,9	359,4	340,9	349,9	213,3
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	89,3
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		164,0	141,0	126,7	134,2	119,5	177,9	151,7	177,5	155,7	235,4	124,0
Forêt		413,5	478,3	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6	317,2	393,5	389,0	342,8
Développement économique de la filière forêt-bois		178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	107,6	95,4	38,7
Gestion du patrimoine forestier public		177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	153,5	157,9	180,4	192,9	205,0	167,9
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée		18,9	19,9	(0,6)	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	53,6	51,6	101,5
Prévention des risques et protection de la forêt		38,5	37,6	27,0	30,6	36,6	48,9	48,7	39,4	39,4	37,1	34,7
Enseignement et recherche		1 944,4	1 976,9	2 036,5	2 033,1	2 137,2	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 342,3	2 342,9	2 359,8
Enseignement technique		1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2	1 250,0
Apprentissage, formation continue et autres		12,2	15,6	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2	14,9
Enseignement supérieur		167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	264,6
Recherche, développement et transfert de technologie		640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	830,3
Service généraux		1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 344,2	1 347,1	1 255,3
Personnel		928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 091,4	1 066,3
Autres frais de fonctionnement		300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	255,7	188,9
TOTAL DES CONCOURS		6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,0	6 122,1

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2011 prévisionnels. MAAPRAT /SAFLS /SDABC, 2011.

CONCOURS (en millions d'euros)		2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
agriculture et territoires ruraux		9 631,0	9 951,8	10 223,8	9 997,8	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1	9 456,6	9 728,4
marchés et revenus agricoles		8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8	8 681,9	8 777,2
régulation des marchés		1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9	237,1	387,6
aides liées aux produits		6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2	797,0
maîtrise de l'offre		563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8	64,4
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 215,0
organisation et modernisation des filières		36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2	182,4	187,6
actions de promotion et qualité des produits		4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5	38,9
aide alimentaire		74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1	86,4
gestion des aélas de production et allégement des charges		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2	0,2
développement rural		625,9	758,1	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0	754,6	909,3
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		103,2	151,4	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2	145,9
cessation d'activité en agriculture		23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7	0,8
compensation de handicaps naturels		214,1	245,0	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9	315,3
mesures agro-environnementales		150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7	340,7
aménagement et protection de l'espace rural		126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2	80,7
transformation et commercialisation des produits agricoles		7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9	26,0
activités hippiques		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9
Forêt		48,0	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,9	95,2	30,7
Développement économique de la filière forêt-bois		45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	4,8	8,4	5,2
Gestion du patrimoine forestier public		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée		2,9	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	31,6	84,3	20,4
Prévention des risques et protection de la forêt		0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,6	2,5	5,1
Enseignement et recherche		0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5	11,1	10,3
Enseignement technique		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres		0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1	10,3
Enseignement supérieur		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux		(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6	5,5	6,2
Personnel		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3	2,1
Autres frais de fonctionnement		(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2	4,1
TOTAL DES CONCOURS		9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 605,1	9 570,3	9 775,7

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAPRAT, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAPRAT, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAPRAT en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique¹ (Etat annuel de

"comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence Unique de Paiement (AUP) par chaque organisme payeur, puis à partir de 2009, à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

¹ La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été

fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux
 11. Marchés et revenus agricoles
 111. Régulation des marchés
 112. Aides liées aux produits
 113. Maîtrise de l'offre
 114. Paiements uniques
 115. Organisation et modernisation des filières
 116. Promotion et qualité des produits
 117. Aide alimentaire
 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
 12. Développement rural
 13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux